A paper prepared for the

Un document préparé pour le

Economic Council of Canada

P.O. Box 527
Ottawa, Ontario
K1P 5V6

Conseil économique du Canada

C.P. 527
Ottawa (Ontario)
K1P 5V6

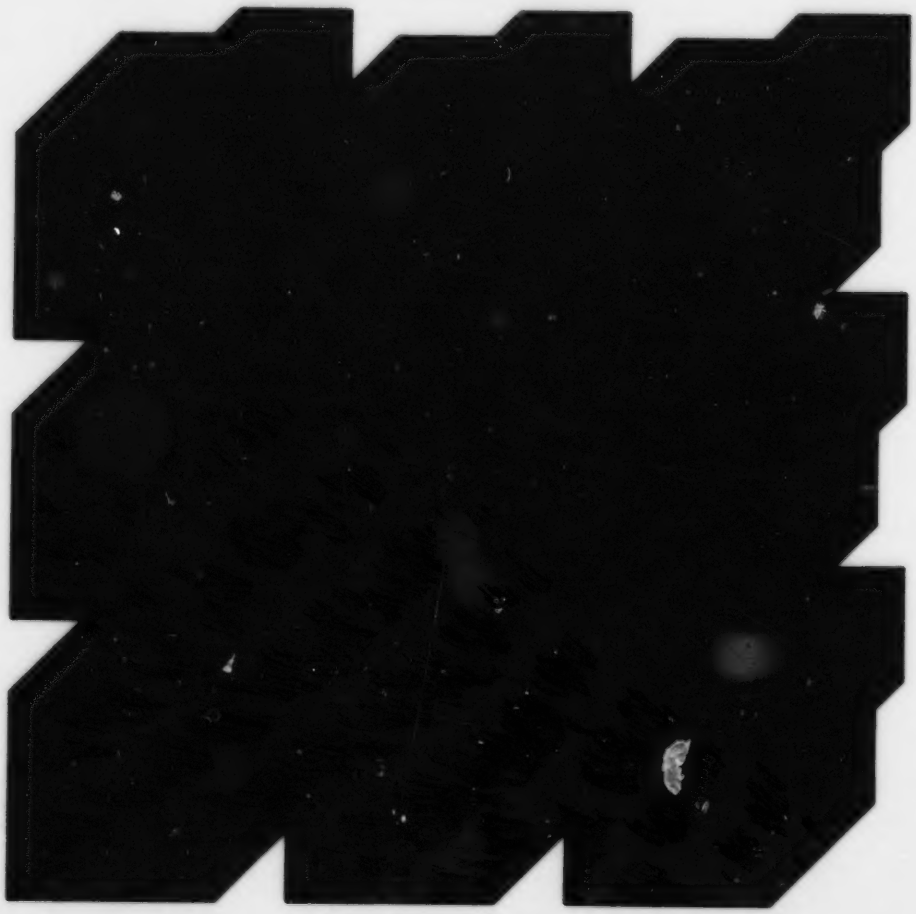

86-01961/

The Economic Council of Canada was established in 1963 by Act of Parliament. The Council is a crown corporation consisting of a Chairman, two Directors and not more than twenty-five Members appointed by the Governor in Council.

The Council is an independent advisory body with broad terms of reference to study, advise and report on a very wide range of matters relating to Canada's economic development. The Council is empowered to conduct studies and inquiries on its own initiative, or if directed to do so by the Minister, and to report on these activities. The Council is required to publish annually a review of medium- and long-term economic prospects and problems. In addition it may publish such other studies and reports as it sees fit.

The Chairman is the Chief Executive Officer of the Council and has supervision over and direction of the work and staff of the Council. The expenses of the Council are paid out of money appropriated by Parliament for the purpose.

The Council as a corporate body bears final responsibility for the *Annual Review*, and for certain other reports which are clearly designated as *Council Reports*. The Council also publishes *Research Studies*, *Discussion Papers* and *Conference Proceedings* which are clearly attributed to individual authors rather than the Council as a whole. While the Council establishes general policy regarding such studies, it is the Chairman of the Council who bears final responsibility for the decision to publish authored research studies, discussion papers and conference proceedings under the imprint of the Council. The Chairman, in reaching a judgment on the competence and relevance of each author-attributed study or paper, is advised by the two Directors. In addition, for *authored Research Studies* the Chairman and the two Directors weigh the views of expert outside readers who report in confidence on the quality of the work. Publication of an author-attributed study or paper signifies that it is deemed a competent treatment worthy of public consideration, but does not imply endorsement of conclusions or recommendations by either the Chairman or Council members.

Établi en 1963 par une Loi du Parlement, le **Conseil économique du Canada** est une corporation de la Couronne composée d'un président, de deux directeurs et d'au plus vingt-cinq autres membres, qui sont nommés par le gouverneur en conseil.

Le Conseil est un organisme consultatif indépendant dont le mandat lui enjoint de faire des études, donner des avis et dresser des rapports concernant une grande variété de questions rattachées au développement économique du Canada. Le Conseil est autorisé à entreprendre des études et des enquêtes, de sa propre initiative ou à la demande du Ministre, et à faire rapport de ses activités. Chaque année, il doit préparer et faire publier un exposé sur les perspectives et les problèmes économiques à long et à moyen termes. Il peut aussi faire publier les études et les rapports dont la publication lui semble opportune.

Le président est le directeur général du Conseil; il en surveille les travaux et en dirige le personnel. Les montants requis pour acquitter les dépenses du Conseil sont prélevés sur les crédits que le Parlement vote à cette fin.

En tant que personne morale, le Conseil assume l'entière responsabilité des *Exposés annuels*, ainsi que de certains autres rapports qui sont clairement désignés comme étant des *Rapports du Conseil*. Figurent également au nombre des publications du Conseil, les *Études*, *Documents* et *Comptes rendus de colloques*, qui sont explicitement *attribués à des auteurs particuliers* plutôt qu'au Conseil lui-même. Celui-ci établit une politique générale touchant ces textes, mais c'est au président qu'il incombe de prendre la décision finale de faire publier, sous les auspices du Conseil économique du Canada, les ouvrages à nom d'auteur tels que les études, documents et rapports de colloques. Pour se prononcer sur la qualité, l'exactitude et l'objectivité d'une étude ou d'un document attribué à son auteur, le président est conseillé par les deux directeurs. De plus, dans le cas des *études à nom d'auteur*, le président et les deux directeurs sollicitent l'avis de lecteurs extérieurs spécialisés, qui font un rapport confidentiel sur la qualité de ces ouvrages. Le fait de publier une étude ou un document à nom d'auteur ne signifie pas que le président ou les membres du Conseil souscrivent aux conclusions ou recommandations contenues dans l'ouvrage, mais plutôt que l'analyse est jugée d'une qualité suffisante pour être portée à l'attention du public.

DOCUMENT n° 299

SOQUEM : Son mandat, ses contraintes et sa rentabilité

par Jean-Thomas Bernard et
Gérard Gaudet

Les résultats contenus dans ce "Document" demeurent l'entière responsabilité des auteurs et, en tant que tels, n'ont pas reçu l'adhésion des membres du Conseil économique du Canada.

La série "Documents" contient des documents de travail dont le Conseil fait une diffusion restreinte, dans leur version d'origine, en vue de susciter des commentaires de la part de spécialistes.

Discussion Papers are working documents made available by the Council, in limited number and in the language of preparation, to interested individuals for the benefit of their professional comments.

Toute demande de permission pour reproduire ce document, en tout ou en partie, doit être adressée au :

Secrétaire du Conseil
Conseil économique du Canada
Case postale 527
Ottawa (Ontario)
K1P 5V6

ISSN-0225-8021

mars 1986

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

1. SOQUEM ET SON MILIEU 2

1.1. Les objectifs poursuivis par le gouvernement lors de la création de SOQUEM 2
1.2. Les mécanismes de contrôle gouvernemental appliqués à SOQUEM 8
1.3. Historique de la société 10

2. ANALYSE DU CHOIX DES MOYENS D'INTERVENTION 21

2.1. Analyse des objectifs poursuivis et des contraintes imposées 21
2.2. Choix des outils d'intervention 23

3. ÉVALUATION DE LA RENTABILITÉ DES INVESTISSEMENTS DE SOQUEM 26

CONCLUSION 37

RENVOIS 39

APPENDICE 42

RÉFÉRENCES 45

SUMMARY

SOQUEM: Its mandate, restrictions and profitability

In 1965, the Quebec government created the Société québécoise d'exploration minière, and gave it a mandate to develop Quebec's mining resources while striving for profitability. The backdrop for the creation of this government enterprise was Quebec's "Quiet Revolution" of he early 1960s. At the time, the Quebec government was primarily concerned with economic development and with enhancing the role of French-speaking workers. Creating government enterprises was seen as an appropriate response to these concerns. SOQUEM was the result of this policy being applied to Quebec's mining sector.

The options open to SOQUEM in fulfilling its mandate are pretty much the same as those available to private companies, while the control mechanisms set up by its lone shareholder, the Quebec government, are typical of the public sector. The imposition of these controls does not appear to have significantly impinged on the autonomy of SOQUEM's directors to carry out the company's mandate. A brief examination of SOQUEM's history indicates that SOQUEM has developed rapidly along the lines originally conceived by the government.

Besides the explicit mandate of profitability included in SOQUEM's charter, there were a number of additional objectives or concerns expressed by the Quebec government at the time the company was created. These can be considered as implicit, but more or less binding, restrictions placed on the company. Since it was created, SOQUEM appears to have successfully pursued its mandate, and, as far as can be determined, to have attempted to respect the restrictions arising from the government objectives that had originally prompted its creation.

The empirical section of our study reveals, however, that SOQUEM's rate of return has lagged behind the before- and after-tax rates of return for the Canadian non-ferrous mining industry as a whole. Clearly, caution must be exercised in interpreting these results, because SOQUEM is, after all, a relatively young company and the comparison base includes businesses of all sizes and ages. Assuming that SOQUEM has been efficient in pursuing its mandate, these differences must be attributed to the specific restrictions placed on the company. Our calculations show that 50 per cent of the observed difference in rates of return may be the result of a single restriction; namely, the stipulation that the company restrict its operations to the province of Quebec. It appears that without this restriction, the company could have allocated its resources more efficiently without deviating from its primary purpose. The costs stemming from the other restrictions are less easily measured, however. Thus it is difficult to assess the degree to which they have influenced the ability of SOQUEM to fulfill its mandate within a context of profitability.

RÉSUMÉ

SOQUEM: Son Mandat, ses Contraintes et sa Rentabilité

Le gouvernement québécois a créé en 1965 la Société Québécoise d'Exploration Minière en lui assignant comme mandat de mettre en valeur le patrimoine minier québécois tout en ayant un objectif de rentabilité. La création de cette société d'état s'inscrit dans le courant connu au Québec au début des années soixante comme la révolution tranquille. À ce moment, le gouvernement québécois poursuivait un objectif de développement économique orienté vers la promotion des québécois francophones. La création de sociétés d'état a été perçue comme l'outil d'intervention le mieux adapté à cette fin. SOQUEM est le résultat de cette politique adaptée au secteur minier québécois.

Les moyens d'action que SOQUEM peut choisir pour réaliser son mandat sont, à peu de choses près, les mêmes que ceux accessibles aux entreprises privées. Les mécanismes de contrôle instaurés par l'actionnaire unique, soit le gouvernement du Québec, ont des caractéristiques propres au secteur gouvernemental. L'application de ces contrôles ne semble pas avoir réduit de façon significative l'autonomie des dirigeants de SOQUEM dans la réalisation de son mandat. Un bref historique de SOQUEM indique que SOQUEM s'est développé avec célérité selon les plans originalement conçus par le gouvernement.

En plus du mandat explicite et de l'objectif de rentabilité inscrit dans la loi, le gouvernement du Québec avait fait connaître au moment de la création de SOQUEM un certain nombre d'objectifs ou de préoccupations qui peuvent être considérés comme des contraintes implicites plus ou moins liantes pour l'entreprise. Depuis sa création, SOQUEM semble avoir bien respecté son mandat et, en autant que l'on puisse dire, avoir tenté de respecter les contraintes découlant des objectifs gouvernementaux qui ont mené à sa création.

La partie empirique de notre étude révèle cependant que le taux de rendement de SOQUEM est inférieur au taux de rendement avant et après impôts de l'industrie canadienne des mines de métaux non ferreux. Il faut évidemment interpréter ces différences avec prudence, puisque SOQUEM est somme toute une société relativement jeune et que la base de comparaison inclut des entreprises de toutes tailles et de tous âges. Si l'on suppose qu'elle a par ailleurs été efficace dans la poursuite de son mandat, ces différences doivent être attribuées aux contraintes spécifiques à SOQUEM. On a pu calculer qu'une contrainte à elle seule aurait pu expliquer 50% de la différence de taux de rendement observé: il s'agit de la contrainte qu'a cette Société de répartir ses risques sur le seul territoire québécois. Il semble que la levée de cette contrainte pourrait permettre une affectation plus efficace des ressources sans pour autant compromettre la mission de SOQUEM. Les coûts de la plupart des autres contraintes sont cependant difficilement quantifiables. Il est donc difficile d'évaluer comment elles peuvent influencer la capacité de SOQUEM à réaliser son mandat tout en ayant la rentabilité comme objectif.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Monsieur E. Gervais et sa précieuse assistance de recherche et Messieurs J. Burton et R. Raby de SOQUEM ainsi que Messieurs P. Robert et J. Carrière du Conseil économique du Canada pour leurs commentaires et suggestions. Nous demeurons évidemment les seuls responsables du contenu final de cette étude.

INTRODUCTION

Cette étude a pour objet la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM), créée en 1965 par le Gouvernement du Québec avec mandat de mettre en valeur le patrimoine minier québécois. Nous tenterons de situer cette société d'état tant dans le contexte de l'époque de sa création que dans le contexte actuel, en traçant les grandes lignes de son historique et en faisant ressortir les particularités de son mandat et les principales contraintes qu'elle s'est vu donner, ainsi que les raisons qui ont motivé ces choix. Nous utiliserons également les données à notre disposition pour tenter de mesurer la rentabilité relative de SOQUEM et d'en dégager des indications quant aux coûts imputables aux contraintes et aux objectifs qui la démarquent de l'entreprise privée du même secteur d'activité.

La première section sera consacrée à la description des objectifs gouvernementaux qui ont amené la création de SOQUEM ainsi qu'à celle du mandat explicitement assigné à cette société d'état. Nous verrons que les objectifs gouvernementaux ont souvent pris la forme de contraintes que SOQUEM est plus ou moins tenue de respecter dans le choix des moyens utilisés pour réaliser son mandat. Nous y traiterons également des mécanismes par lesquels le Gouvernement du Québec exerce le contrôle de cette entreprise et de l'évolution de l'entreprise depuis sa création. Dans la deuxième section, il sera question des divers modes d'intervention qui auraient pu être envisagés en rapport avec les mêmes objectifs gouvernementaux. La section trois est consacrée à une évaluation de la rentabilité des investissements de SOQUEM en comparaison de celle de l'industrie canadienne des mines de métaux non ferreux, industrie dans laquelle SOQUEM a concentré ses activités depuis ses débuts.

1. SOQUEM ET SON MILIEU

1.1. Les objectifs poursuivis par le gouvernement lors de la création de SOQUEM

La création de SOQUEM par le gouvernement québécois le 15 juillet 1965[1] est une des initiatives prises par le gouvernement dans le cadre du courant appelé communément la "révolution tranquille". Les objectifs visés lors de la formation de cette société d'état débordent le secteur minier et il est bon de rappeler les principales préoccupations de nature économique de l'administration publique québécoise de l'époque. L'extrait suivant d'un discours de Jean Lesage, premier ministre du Québec, résume clairement ces préoccupations:[2]

> "Je crois cependant qu'il y a un phénomène encore plus grave que celui-ci. Le progrès économique dont je viens de parler s'est fait sans nous, les Québécois. Nous en avons profité passivement; nous en avons recueilli des avantages marginaux, presque accidentels. Nous avons, un peu malgré nous, profité du fait que la conjoncture économique nord-américaine a voulu qu'on ait besoin, aux Etats-Unis, par exemple, des richesses naturelles qui se trouvaient chez nous. N'eût été cet avantage naturel, on peut se demander si notre niveau de vie actuel serait aussi élevé. Pour ma part, je crois bien que non.
>
> Le résultat de cette situation est que le mouvement de l'activité industrielle chez nous dépend en grande partie non pas de ce que nous, Québécois, décidons de faire ou de ne pas faire, mais plutôt de ce que des groupements étrangers à nos aspirations collectives choisissent, eux, de faire ou de ne pas faire. Je n'en veux évidemment pas du tout aux entreprises canadiennes, américaines ou européennes qui sont venues investir des capitaux chez nous depuis quelques années; elles agissent tout à fait logiquement en se préoccupant d'abord de l'intérêt de leurs propres affaires. Comme Québécois, nous en ferions tout autant si nous

> *avions investi de forts capitaux à l'étranger. Il n'est pas non plus question de leur interdire l'accès à nos ressources; au contraire, nous avons besoin d'eux actuellement et pour longtemps encore.*
>
> *Mais de la présence et de l'activité du capital étranger au Québec est née, chez beaucoup de personnes, une attitude néfaste qui, si elle devait désormais être partagée par nous tous, aggraverait la dépendance actuelle du Québec. En effet, certains en sont venus à penser que la seule façon pour le progrès économique du Québec de se poursuivre est une affluence plus abondante encore de capitaux étrangers. Ils oublient que ce n'est là qu'une des sources possibles du progrès, alors qu'en réalité il en existe au moins une autre: notre propre participation à nous dans la vie économique de notre province. Et c'est justement celle-là qui n'a jamais suffisamment été mise à contribution au Québec."*

Trois préoccupations majeures ressortent de ce discours:

i) L'importance relative du capital étranger comme facteur de développement économique.

ii) La concentration de ce capital étranger dans le secteur des ressources naturelles.

iii) Le rôle marginal des québécois (francophones) dans le développement économique de leur propre province.

Ces mêmes préoccupations constituent la toile de fond d'un document du ministère des Richesses Naturelles produit à la même période.[3] Sorte de "livre blanc" de l'époque, ce document, comme l'indique la lettre du ministre au premier ministre qui l'accompagne, devait servir à "consigner et définir les instruments de la nouvelle politique minière du gouvernement québécois", dont la création de SOQUEM constituait le "point d'appui principal". C'est en mettant l'accent sur les spécificités du secteur minier que ces trois mêmes préoccupations sont soulignées:[4]

i) La production minière québécoise est acheminée principalement vers le marché mondial par des compagnies multinationales qui sont intégrées verticalement, de l'exploration à la transformation et à la vente.

ii) Les activités locales de ces entreprises étrangères se limitent surtout à l'extraction et à la préparation du minerai pour son acheminement vers le marché mondial, de sorte que le Québec bénéficie de peu d'effets d'entraînement en aval dans le secteur de la transformation en produits finis.

iii) La participation des québécois à l'exploration minière de leur province se limite à quelques petits entrepreneurs qui obtiennent leur financement par l'intermédiaire du marché boursier où une bonne part de fonds est accaparée par les promoteurs. Quant aux autres étapes de la production minière, les québécois y sont à peu près absents en ce qui a trait aux décisions. Les emplois des québécois se retrouvent surtout au niveau des cols bleus.

En plus de ces sujets de préoccupation, communs à plusieurs secteurs de l'économie québécoise, le même document du ministère des Richesses Naturelles attire l'attention sur certains problèmes propres au secteur minier. Soulignons en particulier les aspects suivants:

i) Les entreprises multinationales du secteur des mines organisent leurs programmes d'exploration dans une perspective de diversification afin de réduire leurs risques. Une telle stratégie, qui peut entraîner un approvisionnement en minerai relativement stable pour les entreprises, peut aussi produire des effets chaotiques dans certaines régions.

ii) Le but de l'exploration minière est de générer de l'information sur la présence des minéraux et sur leurs caractéristiques. Une découverte est habituellement suivie d'une ruée de prospecteurs désirant bénéficier de l'information nouvellement disponible. De telles ruées produisent des cycles prononcés dans l'effort d'exploration au niveau régional, ce qui est peu propice à un approvisionnement stable de minerai aux usines locales déjà en place.

iii) L'infrastructure sociale entourant les villages miniers a souvent une vie utile qui excède la vie économique d'un gisement minier connu. La

découverte de réserves additionnelles peut accroître la rentabilité de ces investissements publics.

iv) L'exploration minière, laissée à l'initiative du marché, a été utilisée par les promoteurs boursiers pour créer de véritables loteries, qui ont détourné des fonds destinés initialement à la recherche de nouveaux dépôts de minerai.

Cette perception des difficultés propres au secteur minier a amené le ministère québécois des Richesses Naturelles à conclure à une incapacité du marché à assurer sans intervention la mise en valeur des ressources minières:[5]

> *"Une analyse des caractéristiques de l'industrie minière québécoise et de ses marchés a permis de conclure que son rythme d'expansion n'était ralenti que par l'absence de disponibilité de minerais. Les structures de l'industrie de l'exploration et les règles de comportement qui la caractérisent d'autre part sont telles que l'industrie est incapable par elle-même de maintenir la cadence que souhaiterait une politique rigoureuse de mise en valeur des ressources du territoires."*

C'est dans un tel contexte que fut créée la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) afin non seulement de solutionner certains problèmes propres au secteur minier mais aussi de contribuer à une stratégie de développement économique du Québec répondant aux préoccupations générales ci-haut décrites:[6]

> *"... il faut se souvenir qu'au cours des années 60, ..., le Québec s'est également doté d'un modèle original d'intervention par le biais d'un réseau de sociétés parapubliques telles que la Caisse de dépôt et de placement, la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM), la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), Hydro-Québec etc. L'originalité de ce modèle québécois d'intervention*

d'état tient au fait que ce secteur parapublic s'inspire des mêmes critères de choix et d'efficacité qu'une économie de marché tout en intégrant des objectifs à caractère social: développement régional, mise en valeur des ressources naturelles, capital d'innovation, etc."

1.1.1. Mandat et objectifs assignés à SOQUEM

Lorsque la loi créant SOQUEM fut sanctionnée, le mandat suivant a été inscrit dans sa charte:[7]

"a) De faire de l'exploration minière par toute méthode.

b) De participer à la mise en valeur des découvertes, y compris celles faites par d'autres, avec possibilité d'acheter et de vendre des propriétés à divers stades de développement et de s'associer à d'autres pour ces fins.

c) De participer à la mise en exploitation des gisements soit en les vendant, soit en prenant une participation contre la valeur des propriétés transmises."

Ce mandat a été par la suite précisé et aussi modifié en 1980, de sorte qu'aujourd'hui, il s'énonce dans les termes suivants:[8]

"a) L'exploration minière par toute méthode.

b) La recherche, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation de substances minérales.

À ces fins, la Société peut, conformément à la loi, s'associer ou conclure des accords avec toute personne ou société.

Dans la réalisation de ses projets, la Société doit poursuivre l'objectif de rentabilité."

Il faut souligner que l'alinéa a) du mandat est demeuré inchangé: l'exploration minière demeure la vocation première de SOQUEM. Par contre, le mandat se trouve élargi pour inclure l'exploitation, la mise en valeur et la transformation, alors qu'initialement, en ce qui concerne la mise en valeur et l'exploitation, il n'y était question que de participation, tandis que la transformation n'était aucunement mentionnée.

1.1.2. Contraintes découlant des objectifs gouvernementaux

En plus du mandat explicite mentionné ci-haut et de l'objectif de rentabilité, le gouvernement du Québec a énuméré, dans un document spécifiant l'orientation de la politique minière québécoise au début des opérations de SOQUEM, un ensemble de considérations qui constituent des contraintes plus ou moins précises dans le choix des moyens que peut utiliser SOQUEM pour réaliser son mandat. On peut facilement identifier les points suivants:[9]

1. Encourager et favoriser la formation de cadres francophones oeuvrant dans le secteur minier québécois.
2. Concentrer ses activités au Québec:[10]

   "SOQUEM ... a une vocation québécoise et c'est à l'intérieur des régions du Québec qu'elle devra répartir ses risques."
3. Attirer de l'investissement dans l'exploration minière, tant étranger que domestique.
4. Faire de la recherche.
5. Explorer et développer les propriétés délinquantes.[11]
6. Rentabiliser les investissements régionaux en infrastructures routières et urbaines, ainsi que rationaliser les services offerts aux compagnies minières.
7. Favoriser le développement en amont et en aval du secteur minier.

Il s'agit là d'objectifs (ou de souhaits) du gouvernement du Québec qui reflètent bien ses préoccupations de l'époque, que nous venons de résumer au début de cette section. Ils peuvent être considérés comme autant de contraintes plus ou moins liantes pour SOQUEM dans la réalisation de son mandat. On constate dans les faits que les trois dernières ne semblent pas avoir

influencé les décisions de SOQUEM. Par contre, tout indique que SOQUEM a tenté de respecter les quatre premières.

1.2. Les mécanismes de contrôle gouvernemental appliqués à SOQUEM

SOQUEM est une société par action créée par une loi spéciale, dont l'état est le seul actionnaire. A ce titre, ce dernier nomme les membres du Conseil d'administration et le président de la société, dont le mandat est d'une durée de dix ans. Cette période était considérée comme suffisamment longue pour permettre une certaine autonomie à la personne occupant ce poste. Le Conseil d'administration est l'instance décisionnelle. Le président a les pouvoirs d'exécution pour gérer les affaires de la société et peut faire l'acquisition des propriétés minières en tout ou en partie pour un montant n'excédant pas 5 000 $ pour chaque cas.

La Société doit présenter annuellement un rapport sur ses activités au ministre des Richesses Naturelles qui le dépose à l'Assemblée nationale. Ce rapport doit contenir les informations habituellement transmises par un conseil d'administration à ses actionnaires. Le contrôle de la régularité de la gestion interne et de l'affectation des fonds est assuré par une vérification annuelle de l'Auditeur général de la province qui soumet son rapport au gouvernement et à l'Assemblée nationale. De plus, l'Auditeur général peut intervenir suite à une requête du Lieutenant-gouverneur en conseil (prérogative qui n'a pas été utilisée à date).

Il y a certaines actions que la société ne peut entreprendre sans avoir reçu l'autorisation préalable du Lieutenant-gouverneur en conseil:

a) conclure un contrat de participation à l'exploration et à la mise en valeur avec une société minière l'engageant pour plus de cinq ans, ou le renouvellement pour plus de deux ans.

b) vendre des sites miniers, des propriétés minières ou des intérêts dans de tels biens autrement que par appel d'offre public.

c) contracter un emprunt qui porte à plus de 500 000 $ les sommes empruntées et non encore remboursées.

De plus, le gouvernement s'est réservé le droit de fixer le dividende annuel: c'est une décision générale habituellement prise par le Conseil d'administration. Aucun dividende ne peut être réclamé si ce dividende aurait pour effet de réduire le surplus accumulé à partir des bénéfices à moins du tiers du capital versé par le gouvernement. Jusqu'à ce jour aucun dividende n'a été versé.

Il faut souligner finalement que SOQUEM est un mandataire et non un agent de la Couronne. Elle ne bénéficie pas d'un accès privilégié à l'information disponible au gouvernement et au ministère des Richesses Naturelles. Elle n'est pas tenue de payer l'impôt fédéral et provincial sur le revenu des sociétés étant donné qu'elle est possédée à plus de 90 pour cent par le gouvernement. Cette exemption d'impôt s'applique également à la quote-part des filiales de SOQUEM. Elle est cependant soumise aux droits miniers provinciaux.

La modification de la loi en 1980 a étendu la portée du contrôle gouvernemental en précisant que:[12]

a) La société doit faire approuver chaque année par le gouvernement son plan de développement. Le gouvernement détermine la forme et la teneur de ce plan de développement ainsi que le moment où il doit être fourni.[13]

b) Le ministre de l'Energie et des Ressources[14] peut, dans le cadre de ses responsabilités et pouvoirs, émettre des directives portant sur les objectifs et l'orientation de la société. Ces directives sont soumises à l'approbation préalable du gouvernement. Une fois approuvées, la société est tenue de s'y conformer.[15]

c) La société doit soumettre au gouvernement pour approbation les règlements qu'elle désire adopter concernant l'exercice de ses pouvoirs. Ceci inclut également les règlements de régie interne.

Dans l'ensemble, les contrôles institués par le gouvernement à l'égard de SOQUEM ont été jugés comme particulièrement onéreux par son premier président:[16]

> *"Les mécanismes de contrôle en place pour SOQUEM, une société ne jouissant d'aucun monopole ou privilège, sont déjà très nombreux. Les dirigeants sont soumis à une série d'examens de contrôle sans commune mesure avec ceux auxquels doivent se soumettre les dirigeants des entreprises du secteur privé."*

1.3. Historique de la société

Les opérations de SOQUEM ont débuté immédiatement après sa création. La mise de fonds initiale du gouvernement était de $1.5 million par année pendant dix ans. Ce chiffre avait été établi pour correspondre à peu près au budget moyen d'exploration des treize entreprises minières qui effectuaient 50 pour cent de toutes les dépenses d'exploration au Canada en 1960.[17] En terme de budget destiné à l'exploration, SOQUEM se trouvait donc dès le départ parmi les importantes entreprises d'exploration minière au Canada.

1.3.1. Le personnel

SOQUEM commença effectivement ses opérations le 1er novembre 1965 avec trois officiers-directeurs et deux géologues. Les premiers mois furent consacrés au recrutement du personnel et à la planification du programme d'exploration pour l'été 1966, de sorte qu'au printemps de cette année, la Société avait déjà atteint le stade opérationnel. Une carence de personnel francophone qualifié dans le domaine de l'exploration minière fut observée dès le début des opérations. Pour combler cette carence, la société organisa à l'été 66

des stages de formation dans les universités et dans des camps d'entraînement organisés à cette fin pour des étudiants universitaires (80). Dans cet effort, SOQUEM s'associa à des entreprises privées, en particulier à Anglo-American Corporation of Canada Ltd. Ces efforts de recrutement et de formation ont porté fruits puisqu'à l'été 1969 SOQUEM disposait à temps plein de cinq géologues, un géophysicien, un technicien en géophysique, trois géochimistes, un technicien en géochimie et de deux ingénieurs miniers.

Le tableau 1 présente l'évolution du personnel de SOQUEM et de ses principales filiales depuis sa création. Les employés permanents de SOQUEM sont passés de 24 en mars 1966 à un sommet de 133 en mars 1982 pour redescendre à 86 en 1984. L'emploi permanent dans les filiales a suivi le rythme d'opération propre à chacune d'elles. Au mois de mars 1984, il y avait 11.4 emplois dans les filiales pour chaque emploi permanent à SOQUEM.

1.3.2. Les filiales[18]

a) LOUVEM (100%)

Dès 1968, soit trois années après sa création, SOQUEM a mis à jour un gisement minier dans le canton de Louvicourt en Abitibi sur une propriété autrefois détenue par les sociétés Nemrod Mining Co. Ltd., Naganta Mining and Development Co. Ltd. et Timrod Mining Co. Ltd. Le programme de mise en valeur a été partagé avec les anciens propriétaires, la part de SOQUEM étant de 61.3%, et une société, LOUVEM, fut créée pour mettre en exploitation ce nouveau gisement. La production de cuivre a débuté en août 1970. En 1974, l'extraction du minerai de cuivre a cessé et en janvier 1975, débuta l'extraction du zinc découvert durant les premières années d'opération.

En 1976, LOUVEM a acheté le concentrateur et la mine de Manitou-Barvue Mines Ltd. Le minerai extrait par LOUVEM était auparavant traité à forfait à cette usine.

TABLEAU 1

Le personnel de SOQUEM

Années au 31/3	SOQUEM		LOUVEM	NIOBEC	SELEINE	BOYON	TOTAL permanents
	Permanents	Saisonniers					
1966	24	88					24
1967	30	150					30
1968	n.d.	n.d.					n.d.
1969	54	75					54
1970	48	78	n.d.				48
1971	51	51	n.d.				51
1972	53	47	76				129
1973	57	n.d.	n.d.				57
1974	54	n.d.	62				116
1975	52	n.d.	65*				117
1976	63	n.d.	72	149			284
1977	56	n.d.	262	155			473
1978	73	n.d.	210	157			440
1979	85	n.d.	105	170			360
1980	107	n.d.	141	181	56	138	623
1981	119	n.d.	122	201	158	143	743
1982	133	n.d.	51	194	123	216*	717
1983	98	n.d.	88	194	178	184*	742
1984	86	n.d	n.d.	n.d.	200	n.d.	1066

Source: SOQUEM, Rapport annuel, 1966-1983.

n.d.: non disponible

* : estimations

La mine de la division Louvicourt a cessé ses opérations en mars 1981. La mine de la division Manitou-Barvue, quant à elle, a fermé définitivement ses portes en juin 1979. Le concentrateur de cette mine a depuis été utilisé pour traiter du minerai à forfait pour les mines avoisinantes. En 1981, LOUVEM a créé la division CHIMO pour mettre en valeur la mine d'or du même nom.

En 1983, SOQUEM a transformé LOUVEM en compagnie privée en vendant contre des actions certaines de ses propriétés. LOUVEM, une fois devenue privée, pouvait avoir accès au marché public de fonds. Suite aux émissions d'actions de LOUVEM en 1984, SOQUEM en est devenu un actionnaire minoritaire. (37.2%) LOUVEM a ainsi perdu son statut fiscal de filiale de SOQUEM. Cette opération a par contre donné à LOUVEM un accès au marché boursier.

Le tableau 2 présente les bénéfices nets produits par LOUVEM.

b) DIGHEM Ltée (18%)

En 1970, SOQUEM a acquis au coût de 75 000 $ un intérêt minoritaire dans la société DIGHEM Ltée, qui exploite un système de relevé électromagnétique héliporté qu'elle a mis au point pour être utilisé en régions montagneuses. Depuis la publication du rapport annuel 1972-73, SOQUEM ne réfère plus à cette participation puisque cette société a été absorbée par le groupe minier Teck.

c) SOMEX et SENDCA

SOQUEM a participé à la mise en exploitation du gisement minier Bickedike (cuivre-nickel) avec SOMEX et SENDCA Inc. en retour d'une redevance de 0,75 $ la tonne de minerai extrait. Ce gisement avait été découvert en 1966 par SOQUEM et développé de 67 à 70. Un incendie survenu en janvier 1974 entraîna la fermeture définitive de cette opération marginale. SOQUEM en a tiré un revenu de 47 000 $ seulement.

TABLEAU 2

Bénéfices (pertes) nets(tes) d'exploitation*
des principales filiales de SOQUEM en milliers $

Années au 31/3	LOUVEM	NIOBEC	DOYON**
1966			
1967			
1968			
1969			
1970			
1971	1,344		
1972	896		
1973	253		
1974	961		
1975	655		
1976	1,871		
1977	(189)	170	
1978	(1,217)	1,856	
1979	1,181	1,786	
1980	11	1,891	
1981	(2,180)	1,856	23,701
1982	130	(45)***	18,150
1983	n.d.	1,522***	19,228
1984	n.d.	(247)***	21,585

Source: SOQUEM, Rapport annuel, 1971-1984.

n.d.: non disponible
* : quote-part de SOQUEM
** : revenu net d'opérations avant paiement d'intérêt et dépréciation
*** : fourni par le personnel de SOQUEM

d) NIOBEC (50%)

C'est en 1968 que SOQUEM décela la présence de carbonatite à Saint-Honoré dans la région du Saguenay sur ses propriétés. SOQUEM a également mis au point le procédé breveté de transformation qui a permis la viabilité commerciale du projet. Suite à un appel d'offre public, SOQUEM a formé avec Copperfields Mining Co. Ltd une filiale à parts égales, NIOBEC Inc. La gestion de la mise en exploitation et de la production fut confiée au groupe minier Teck qui avait acquis Copperfields Mining Co. Ltd. L'extraction a débuté en 1976 et elle se poursuit toujours suite à une augmentation de la capacité en 1980. Le tableau 2 donne les bénéfices qu'en tire SOQUEM. Le Québec est ainsi devenu le deuxième producteur mondial actuel de niobium, après le Brésil et la vie de la mine semble assurée pour quelques décennies.

e) Mines Seleine Inc. (100%)

C'est en 1972 que fut identifiée par SOQUEM pour la première fois l'existence de vastes dépôts de sel aux Iles-de-la-Madeleine sur des propriétés possédées conjointement par Onil Hebert (55%), SOQUEM (40%) et les Pétroles Laduboro Ltée (5%). Suite à des difficultés entre les propriétaires, SOQUEM acquit la totalité des actifs en 1975 en payant les dépenses déjà encourues par les deux autres partenaires et elle confia la gestion de la mise en valeur et de l'exploitation à LOUVEM en 1977. La production de sel de déglaçage débuta en 1983. Elle est destinée en majeure partie au ministère québécois des Transports et à Diamond Cristal Salt Co. de St-Claire du Michigan, suite à un contrat de dix ans portant sur la livraison annuelle de 300,000 tonnes sur la Côte Est des États-Unis.

f) Mine Doyon (50%)

En 1973, SOQUEM décela la présence d'or sur une propriété optionnée du prospecteur Arthur Doyon. Silver Stack Mines Ltd (51%) et SOQUEM s'associèrent pour mettre en valeur ce gîte minier. Après des débuts plutôt lents, la mine entra en production en 1980, date à laquelle SOQUEM porta sa participation à 50%. La gérance de la production est assurée par la

société Long Lac Mineral Exploration qui avait pris le contrôle de Silver Stack Mines Ltd. Une usine de traitement de 1000 tonnes par jour fut érigée en 1981. Les bénéfices tirés à ce jour par SOQUEM apparaissent au tableau 2. Il s'agit présentement de la plus grosse mine d'or à ciel ouvert au Canada.

g) SOQUEMINES (100%)

En 1980, SOQUEM créa cette filiale à part entière pour atteindre deux objectifs:

1. La mise en marché de la production des exploitations auxquelles participe la société-mère.

2. L'injection de financement dans des propriétés minières indépendantes pour faciliter leur croissance. C'est ainsi qu'en 1982, SOQUEMINES acquiert un intérêt porté à 50% dans les Tourbières Sept-Iles Ltée.

h) Participations dans d'autres sociétés

En 1979, NOUVELER, une nouvelle société incorporée en vertu de la loi sur les compagnies, fut créée sous l'initiative conjointe d'Hydro-Québec, de la Société Générale de Financement, de REXFOR et de SOQUEM pour promouvoir le développement de nouvelles formes d'énergie et l'efficacité énergétique en général. Son capital social de $50 millions fut partagé entre ces quatre sociétés d'état, dont 15% par SOQUEM. La présence de SOQUEM dans cette société est liée à son intérêt pour la tourbe.

Au cours de l'année 1980, SOQUEM a également acquis un intérêt dans Exploration Aiguebelle Inc. (76.8%) et Sullivan Ltée (31.2%), deux groupes miniers québécois francophones impliqués dans l'exploration aurifère. Ces deux groupes ont pu par la suite entreprendre des programmes importants d'exploration au Québec en ayant recours au marché boursier pour fin de financement additionnel. En mars 1985, la participation de SOQUEM était de 24% dans Aiguebelle et 32.7% dans Sullivan.

Il faut noter finalement que SOQUEM participe à chaque année à de multiples programmes d'exploration qu'elle mène soit seule, soit en association avec des individus ou des sociétés privées.

Cette brève description de l'implication de SOQUEM dans ses filiales depuis sa création permet de dégager deux constatations intéressantes quant à la stratégie qui s'y réflète. En premier lieu, il ressort que chacune des implications de SOQUEM au niveau de l'exploitation minière est liée à une de ses propres découvertes. Elle ne s'est donc jamais impliquée dans l'exploitation d'un gisement découvert par d'autres. Il s'agit d'une indication claire que SOQUEM a voulu s'en tenir à sa mission première, soit "faire de l'exploration par toute méthode" même si, pris à la lettre, le mandat initial inscrit dans sa charte ne semble pas exclure la possibilité de participer à la mise en valeur et à l'exploitation de découvertes faites par d'autres. Ce comportement ne semble pas avoir changé depuis la revision de son mandat en 1980, même s'il ne fait maintenant aucun doute que l'implication au niveau de la mise en valeur, de l'exploitation et de la transformation n'est pas limitée à ses propres découvertes. Dans la mesure où SOQUEM se sent ainsi une obligation, de par son mandat, de maintenir un certain niveau de dépenses d'exploration indépendemment de la conjoncture des marchés, elle se distinguerait de la plupart des autres entreprises minières qui peuvent choisir, si la conjoncture le justifie, de temporairement ralentir ou même arrêter complètement leurs opérations d'exploration pour se concentrer sur leurs seules opérations de production.

En second lieu, on constate depuis 1980 ce qui semble être une nouvelle stratégie de financement de l'exploration minière de la part de SOQUEM. En effet, la privatisation de LOUVEM et les prises de participations importantes dans Aiguebelle et Sullivan, deux entreprises privées, ont constitué des moyens indirects d'accès au marché boursier pour SOQUEM, en plus d'une privatisation partielle de son action. Il s'agit d'une source additionnelle de financement de l'exploration minière québécoise qui pourrait prendre éventuellement des dimensions intéressantes, tout en rendant

SOQUEM moins dépendante de son seul actionnaire et de ses propres bénéfices nets comme modes de financement.

1.3.3. Le financement

En créant SOQUEM, le gouvernement québécois lui avait autorisé un capital social de 15 000,000 $ à être versé par tranches de $1,500,000 pendant dix ans. Cette source de fonds devait permettre à SOQUEM de mener à bien un programme d'exploration d'envergure. Par la suite, le gouvernement a augmenté sa contribution pour maintenir la valeur réelle de son apport et aussi pour supporter certains projets spéciaux de mise en valeur. Le tableau 3 fournit l'information sur l'évolution de l'apport financier du Gouvernement québécois. En plus de la participation gouvernementale, SOQUEM puise à deux autres sources de financement, à savoir, les fonds provenant de ses opérations et les emprunts à long terme approuvés par le gouvernement. Le tableau 4 donne les montants annuels que SOQUEM a tirés de ses trois sources de financement. Initialement, SOQUEM a bénéficié surtout de la contribution de son actionnaire unique; par la suite ses opérations ont augmenté la part venant des deux autres sources. Au cours de la période étudiée, 38.9% des fonds utilisés provenaient du gouvernement, 24.4% des emprunts à long terme et 36.7% de ses propres opérations pour un total de $302 millions depuis sa création. Ces fonds lui ont permis de contrôler des actifs de $266 millions en mars 1984. L'évaluation de la rentabilité de ses investissements sera le sujet de la section 3.

TABLEAU 3

CAPITAL SOCIAL DE SOQUEM en milliers de $

Années au 31/3	AUTORISE	SOUSCRIT	EMIS ET PAYE - ANNEE	EMIS ET PAYE CUMULATIF
1966	15,000	15,000	625	625
1967	15,000	15,000	1,500	2,125
1968	15,000	15,000	1,500	3,625
1969	15,000	15,000	1,500	5,125
1970	15,000	15,000	1,500	6,625
1971	15,000	15,000	1,500	8,125
1972	21,250	21,250	3,062.5	11,187.5
1973	21,250	21,250	2,750	13,937.5
1974	45,000	40,785	3,862.5	17,800
1975	45,000	40,785	3,685	21,485
1976	45,000	40,785	3,150	24,635
1977	45,000	45,000	7,615	32,250
1978	89,000	62,500	3,400	35,650
1979	89,000	62,500	9,900	45,550
1980	89,000	89,000*	18,900	64,450
1981	125,000	89,000*	24,450	89,000
1982	125,000	89,000*	-	89,000
1983	125,000	89,000*	-	89,000

Source: SOQUEM, Rapport annuel, 1965-1983.

* : De plus, le ministre des finances est autorisé à payer à la Société sur le fond consolidé du revenu, avec l'approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil, une somme de $36,000,000 qui devra être employée par la société pour ses activités de participation à la mise en valeur de découvertes et de participation à la mise en exploitation de gisements.

TABLEAU 4

Entrées nettes de fonds dans SOQUEM

Années au 31/3	Souscription en capitalisation	Surplus d'apport	Fonds provenant des opérations	Augmentation nette de la dette à long terme	TOTAL
1966	625,000		1,568		626,568
1967	1,500,000		92,357		1,592,307
1968	1,500,000		352,308		1,852,308
1969	1,500,000		305,800		1,805,800
1970	1,500,000		304,829		1,804,829
1971	1,500,000		970,124		2,470,174
1972	3,062,500		1,631,449		4,693,949
1973	2,750.000		951,302		3,701,302
1974	3,862,500		930,868		4,793,368
1975	3,685,000		2,634,818		6,319,818
1976	3,150,000		1,579,854		4,729,854
1977	7,615,000		440,032		8,055,032
1978	3,400,000	2,700,000	- 665,379		5,434,621
1979	9,900,000	232,523	1,989,801		12,122,324
1980	18,900,000	67,477	6,433,612	- 940,650	24,460,431
1981	24,550,000	10,000.000	29,394,832	- 238,446	63,706,386
1982	0	4,000.000	27,078,150	20,036,303	51,114,453
1983	0		23,869,046	48,165,726	72,034,772
1984	11,600,000		12,888,349	6,724,503	31,212,862

Source: Estimations tirées de SOQUEM, Rapport annuel, 1965-1984.

2. ANALYSE DU CHOIX DES MOYENS D'INTERVENTION

Dans cette section, nous allons d'abord revenir sur les objectifs et les contraintes de SOQUEM tels que présentés à la section 1.1 pour tenter de répondre aux deux questions suivantes: Premièrement, est-ce qu'un examen de la réalité indique que les préoccupations manifestées par le gouvernement étaient fondées? Deuxièmement, est-ce que ces préoccupations peuvent être reliées à une quelconque défaillance du marché? Après une telle analyse des objectifs poursuivis, nous essaierons d'identifier les facteurs qui ont pu amener le gouvernement québécois à intervenir par l'intermédiaire d'une société d'état plutôt que par les autres avenues qui lui étaient accessibles.

2.1. Analyse des objectifs poursuivis et des contraintes imposées

Dans le cadre du courant appelé la révolution tranquille, nous avons retenu trois sujets de préoccupation à teneur économique de la part du gouvernement québécois: l'importance des entreprises étrangères dans l'économie du Québec, leur concentration dans le secteur des ressources naturelles et finalement l'absence des québécois francophones dans les centres de décision à l'extérieur de l'agriculture, de la petite industrie et des services-locaux. Est-ce que cette perception était en accord avec l'état des faits? A cet égard, citons quelques informations tirées d'une étude menée par A. Raynauld[19]: au début des années soixante, les entreprises canadiennes-françaises étaient responsables de seulement 10.2% de la valeur ajoutée dans le secteur de la fabrication contre 43.7% pour les canadiens-anglais et 46.1% pour les étrangers. Le cuir, le bois et les meubles étaient les industries où la présence canadienne-française était la plus prononcée. La situation dans l'industrie minière était encore plus défavorable aux canadiens-français puisque leurs entreprises ne représentaient que 2.2% de la valeur ajoutée. De plus, les entreprises canadiennes-françaises de fabrication n'étaient responsables que de 4.4% des exportations de ce groupe à l'extérieur du Québec. Le gouvernement québécois avait donc une perception juste de la réalité en ce qui regarde le statut économique des québécois francophones dans leur province.

Pourquoi en était-il ainsi? Sans présenter une discussion élaborée sur le sujet, mentionnons que trois théories ont été avancées pour expliquer cet état de faits[20].

1. Le retard des canadiens-français: le niveau de scolarité, le type de capital accumulé, (l'agriculture et l'artisanat), le rôle de l'Eglise catholique et l'entrepreneurship,

2. La discrimination,

3. La taille de l'économie accessible aux francophones et les économies d'échelle dans les communications.

A cause de l'ouverture de l'économie québécoise, il est peu probable que la discrimination puisse être un facteur explicatif dominant à long terme. La réalité reflète probablement un mélange des points 1 et 3. A. Breton fut un des premiers à indiquer que la création de sociétés d'état au Québec avait des effets redistributifs des travailleurs (cols bleus) vers les professionnels (cols blancs) qui formaient la nouvelle classe dirigeante[21]. Il est donc possible que le marché politique ait entraîné la création de sociétés d'état pour répondre aux pressions de cette nouvelle classe dirigeante.

Si nous nous en tenons aux préoccupations propres au secteur minier, il y en a deux qui peuvent être reliées à des défaillances de marché: premièrement, la génération d'information par l'exploration et deuxièmement, la vie économique des gisements miniers qui diffèrent de la vie des équipements sociaux mis en place par le gouvernement.

Le résultat de l'exploration est l'accroissement des connaissances et nous retrouvons donc dans ce marché tous les problèmes reliés à la création de l'information[22]. D'un côté, l'information, une fois disponible, a des aspects de biens publics à savoir que son usage ne réduit pas le stock disponible; cet aspect entraîne généralement sa sous-production. D'un autre côté, il

n'y a pas de droits de propriété qui peuvent être facilement appliqués aux individus intéressés à entrer dans le marché de la génération de l'information en vue d'exploiter le monopole temporaire créé par la nouvelle information; cette absence de droit de propriété entraîne habituellement une sur-production de l'information. Face à ces deux tendances opposées, il est possible que le marché fournisse trop ou pas assez d'efforts exploratoires et que le gouvernement, propriétaire du sous-sol concédé, intervienne pour corriger la situation.

Le problème de la différence des vies économiques des gisements miniers et des équipements sociaux qui les entourent peut être perçu comme un effet externe non compensé: l'entreprise minière n'a pas à tenir compte de cette dimension puisqu'elle n'est pas responsable des équipements sociaux qui, eux, sont fournis par le gouvernement. Dans ce contexte, il est possible qu'un producteur trouve avantageux de développer un gisement même si la rentabilité pour l'ensemble de la société n'est pas assurée.

2.2. Choix des outils d'intervention

Si nous nous en tenons aux deux problèmes propres au secteur minier qui viennent d'être décrits, il n'est pas évident que la création d'une société d'état ait des avantages par rapport à des programmes reposant sur les ressources administratives déjà à la disposition du gouvernement. Le gouvernement intervient déjà dans le secteur de l'exploration minière par l'intermédiaire de la fiscalité, de subsides pour venir en aide à des régions ou à des substances spécifiques, et de ses propres activités de soutien à la connaissance géologique. Si le problème était de corriger une sur-production ou une sous-production d'information sur l'existence des gisements, il semble que le gouvernement serait à même d'intervenir en ajustant les programmes déjà en existence.

En ce qui concerne les droits de propriété sur l'entrée dans l'exploration, il semble que la meilleure façon de les établir soit la vente aux enchères des droits d'exploration, plutôt que la vente à prix fixe de tous les

terrains ouverts à l'exploration. Un tel mode d'allocation des terrains est utilisé fréquemment dans l'industrie pétrolière. Même si la vente aux enchères n'élimine pas les vagues d'exploration, elle a au moins le mérite d'établir la valeur attendue d'un terrain. La création d'une société d'état pour corriger ce problème est peu efficace à moins que cette dernière ne devienne responsable de l'ensemble de l'exploration et dans ce cas, c'est la concurrence qui est abandonnée.

Cette conclusion au sujet des aspects propres au secteur minier nous ramène aux objectifs généraux poursuivis dans le cadre de la révolution tranquille. Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi la création de sociétés d'état pour répondre aux préoccupations à l'égard de la place des québécois francophones dans l'économie de leur province et de la présence des entreprises étrangères surtout dans le secteur des ressources naturelles? L'objectif visé était relativement clair: permettre aux québécois francophones d'améliorer leur revenu en accédant à des postes de commande dans des entreprises reliées à l'exploitation des ressources naturelles québécoises. Les facteurs identifiés comme responsables de la faiblesse des entreprises québécoises francophones étaient le manque de formation des dirigeants, le caractère familial des entreprises (problème de l'héritage), et l'accès plus difficile au marché du capital de risque.

L'intervention du gouvernement se voulait discriminatoire et il existe des limites légales et politiques sur la capacité du gouvernement à mettre en place des programmes discriminatoires de nature générale. Il faut rappeler à cet égard les difficultés rencontrées dans l'application de la loi 101, adoptée en 1976, qui vise justement à promouvoir l'usage du français au Québec. Une entreprise publique peut pratiquer une certaine discrimination dans ses décisions sans pour autant reconnaître officiellement cette pratique par des lois et règlements.

Le gouvernement aurait pu octroyer des subsides à l'embauche de francophones aux échelons supérieurs de l'administration, comme aujourd'hui on favorise l'emploi des jeunes et des handicapés par de tels programmes. Ce n'était pas

uniquement une question de revenus mais aussi de prise de décision. Cet aspect est difficile à mesurer et à contrôler sans compromettre l'autonomie de gestion des entreprises privées.

Même si cet aspect n'est pas très important dans le secteur minier, à cause du faible niveau des impôts payés sur le revenu des corporations dans ce secteur, il est bon de souligner que la création de sociétés d'état à l'échelle provinciale constitue un moyen de transférer en partie cette source fiscale du fédéral au provincial[23].

En résumé, il semble que le caractère discriminatoire de l'action entreprise par le gouvernement, la difficulté d'évaluer la contribution de l'entreprise privée aux objectifs visés par le gouvernement et la flexibilité de ce type d'intervention aient été les facteurs déterminants dans le choix de l'entreprise d'état comme moyen d'intervention publique.

Il faut rappeler, à ce stade-ci, le changement majeur d'orientation politique à l'égard du secteur minier représenté par la création de SOQUEM. En effet depuis l'adoption en 1880 de l'Acte général des mines de Québec qui appliquait à l'ensemble du territoire québécois le principe de la divisibilité des droits du sol et du sous-sol, les différents gouvernements qui se sont suivis à Québec ont laissé le secteur minier québécois se développer sans intervention[24]:

> *"La politique du développement minier au Québec fut conçue dans le plus pur des styles du libéralisme et du laisser-faire économique."*

Les résultats de plus de quatre-vingt ans de ce libéralisme ont été jugés satisfaisants et la création d'une société d'état impliquée directement dans le secteur minier semblait le meilleur outil pour réaliser l'ensemble des objectifs visés.

3. EVALUATION DE LA RENTABILITE DES INVESTISSEMENTS DE SOQUEM

Il est pratique courante dans le cas d'une entreprise du secteur privé, d'évaluer ex post sa rentabilité en comparant le taux de rendement sur son capital investi au cours d'une période donnée à celui d'autres entreprises ou d'un ensemble d'entreprises du même secteur. Etant donné que l'on peut supposer les mêmes objectifs dans un cas comme dans l'autre, c'est-à-dire, maximisation de la valeur présente, des écarts importants de taux de rendement peuvent être interprétés comme étant dus à une utilisation inefficace des ressources productives.

Dans le cas d'une entreprise du secteur public, les critères de rentabilité ne sont pas aussi clairement établis. L'entreprise a pu se voir imposer par le législateur soit des objectifs différents de la maximisation de la valeur présente (ou des objectifs additionnels à celui-ci) ou encore des contraintes particulières auxquelles ne fait pas face l'entreprise privée. Elle a pu également se voir accorder des privilèges qui la favorisent dans certaines de ses activités. Etant donné que ces objectifs, contraintes et privilèges sont la plupart du temps complexes et pas facilement quantifiables, il devient difficile d'établir le ou les critères selon lesquels on pourra juger de l'efficacité de l'entreprise publique. Si on prend comme donnés les objectifs et contraintes particuliers, on voudrait idéalement pouvoir établir si l'entreprise publique en question a rencontré les objectifs fixés au moindre coût. Une analyse plus globale devrait également pouvoir faire une évaluation de la rentabilité sociale des objectifs mêmes.

Faute des moyens et données nécessaires, il faut donc le plus souvent se rabattre sur des comparaisons avec des entreprises privées du même secteur, lorsqu'il s'agit, comme ici, d'une entreprise publique oeuvrant dans un secteur de production déjà occupé par le secteur privé. Il faut alors le faire avec une certaine prudence, en gardant en tête les particularités de l'entreprise publique en question.

L'approche que nous avons adoptée ici est de comparer le taux de rendement sur le capital productif investi de SOQUEM à celui de l'ensemble du secteur canadien des mines de métaux non ferreux. Tout écart devrait en principe pouvoir être attribué à l'un ou l'autre des trois facteurs suivants: des inefficacités dans l'utilisation des facteurs de production, des objectifs différents, ou des contraintes particulières. Si on pouvait supposer que SOQUEM a été aussi efficace dans l'utilisation des ressources productives que l'ensemble des entreprises privées du même secteur, compte tenu de ses contraintes et objectifs, l'écart de taux de rendement pourrait alors être interprété comme un estimé du coût imputable aux particularités dans les objectifs et les contraintes. Si le taux de rendement ainsi calculé est, dans le cas de SOQUEM, de R_s, pour un capital productif investi de K_s, alors que le taux de rendement de l'ensemble du secteur canadien des mines de métaux non ferreux est de $R - R_s$, alors $(R-R_s)\ K_s$ constitue en effet un estimé approximatif du coût implicite des objectifs et contraintes particuliers, dans la mesure où l'on peut supposer que le même K_s aurait pu autrement être investi par le secteur privé avec un rendement de R. On ne pourra cependant pas distinguer la part de l'écart attribuable à l'un et l'autre des trois facteurs mentionnés, de sorte que l'on pourra au mieux interpréter l'écart comme une borne supérieure à ces coûts implicites.

La méthode de calcul du taux de rendement que nous avons utilisée s'inspire de travaux de G.P. Jenkins[25]. Dans le cas de l'industrie canadienne des mines de métaux non ferreux, les données proviennent de Statistiques Canada. Dans le cas de SOQUEM, les données proviennent des rapports financiers de l'entreprise. Nous reléguons à un appendice les détails du calcul et des sources de données.

Les tableaux 5 et 6 nous fournissent les taux de rendement pour l'industrie canadienne des mines de métaux non ferreux pour les années 1970 à 1981 inclusivement, avant et après impôts respectivement. Le tableau 7 fournit les mêmes données, calculées sur la même base, pour SOQUEM. Etant donné l'absence

TABLEAU 5

Taux de rendement sur le capital, avant impôt

Industrie canadienne des mines de métaux non ferreux

Années	Capital investi (en millions de dollars) (1)	Bénéfice avant impôt (en millions de dollars) (2)	Taux de rendement avant impôt 100 x (2) ÷ (1)
1970	3,826.23	712.54	18.62
1971	4,470.26	338.78	7.58
1972*	6,843.56	341.34	4.99
1973	5,988.18	1,310.13	21.88
1974	6,936.99	1,588.92	22.91
1975	7,729.74	782.61	10.13
1976	8,260.64	584.85	7.08
1977	9,763.93	724.49	7.42
1978	9,942.22	959.10	9.65
1979	11,862.79	2,656.59	22.14
1980	13,753.61	2,944.24	21.41
1981	16,220.04	1,549.87	9.55

* : inclut les mines de fer

Source: voir l'appendice

TABLEAU 6

Taux de rendement sur le capital, après impôt

Industrie canadienne des mines de métaux non ferreux

Années	Capital investi (en millions de dollars) (1)	Bénéfice après impôt (en millions de dollars) (2)	Taux de rendement après impôt 100 x (2) ÷ (1)
1970	3,826.23	461.94	12.07
1971	4,470.26	243.78	5.45
1972*	6,843.56	209.54	3.06
1973	5,988.18	934.03	15.60
1974	6,936.99	909.62	13.11
1975	7,729.74	456.71	5.91
1976	8,260.64	409.55	4.96
1977	9,763.93	553,19	5.66
1978	9,942.22	621.00	6.25
1979	11,862.79	1,629.29	13.73
1980	13,753.61	1,724.64	12.54
1981	16,220.04	1,164.27	7.18

* : inclut les mines de fer

Source: voir l'appendice

TABLEAU 7

Taux de rendement sur le capital

SOQUEM

Années	Capital investi (en dollars) (1)	Bénéfice (en dollars) (2)	Taux de rendement 100 x (2) ÷ (1)
1970	4,744,324	1,209,065	25.48
1971	5,215,089	500,373	9.59
1972	5,890,853	- 625,508	- 10.62
1973	8,340,898	- 187,236	- 2.24
1974	8,808,961	200,394	2.27
1975	10,392,179	833,167	8.02
1976	16,107,482	52,477	0.33
1977	12,458,321	- 7,426	- 0.06
1978	31,314,575	2,030,647	6.48
1979	64,749,436	- 3,036,496	- 4.69
1980	107,427,640	14,068,274	13.09
1981	150,068,660	10,383,040	6.92

Source: voir l'appendice

d'impôt, le tout se résume dans ce cas à ce seul tableau. Pour l'ensemble de l'industrie, on constate que les taux de rendement annuels avant impôt ont varié sur cette période entre un minimum de 4.99 et un maximum de 22.91. La moyenne des taux annuels avant impôt pour la période se situe à 13.61, avec un écart type assez considérable de 6.77. Après impôt, les mêmes taux ont varié entre 3.06 et 15.60, se situant en moyenne à 8.79, avec un écart-type de 4.08.

Dans le cas de SOQUEM, on remarque tout d'abord une variance beaucoup plus élevée. Les taux de rendement annuels se sont situés sur la période entre un minimum de -10.62 et un maximum de 25.48. L'écart-type est de 8.96, autour d'une moyenne arithmétique sur la période de 4.55. Il n'est évidemment pas surprenant de trouver une variance plus élevée pour SOQUEM, étant donné qu'il s'agit d'une entreprise individuelle, alors que dans le cas de l'industrie il s'agit d'un aggrégat d'entreprises et que les variances individuelles se trouvent ainsi à se compenser.

C'est ce qui explique également la variance élevée dans les écarts annuels de taux de rendement, reproduits au tableau 8. Pour deux des douze années observées, le taux de rendement interne de SOQUEM aurait été plus élevé que le taux de rendement avant impôt de l'industrie. Pour cinq des douze années il aurait été plus élevé que le taux de rendement après impôt de l'industrie. Toutefois, en moyenne, l'écart est de 9.06 avant impôt et de 4.24 après impôt, dans les deux cas en faveur de l'industrie. Donc la moyenne des taux de rendement annuel de SOQUEM pour la période 1970-1981 a été le tiers de celle de l'industrie canadienne des mines de métaux non ferreux avant impôt, et légèrement plus de la moitié de celle de l'industrie après impôt.

Du point de vue des dirigeants de SOQUEM, on pourrait légitimement argumenter que la comparaison appropriée doit se faire après impôt. En effet, SOQUEM se trouvant au départ en situation nette d'impôt, les dirigeants ne peuvent faire autrement que de prendre leurs décisions d'investissement en tenant compte de ce contexte. Du strict point de vue d'une décision privée

TABLEAU 8

Ecarts de taux de rendement

Année	Taux de rendement			Ecarts	
	Industrie avant impôt (1)	Industrie après impôt (2)	SOQUEM (3)	Avant impôt (1) - (3)	Après impôt (2) - (3)
1970	18.62	12.07	25.48	- 6.86	- 13.41
1971	7.58	5.45	9.59	- 2.01	- 4.14
1972	4.99	3.06	- 10.62	15.63	13.68
1973	21.88	15.60	- 2.24	24.12	17.84
1974	22.91	13.11	2.27	20.64	10.84
1975	10.13	5.91	8.02	2.11	- 2.11
1976	7.08	4.96	0.33	6.75	4.63
1977	7.42	5.66	- 0.06	7.48	5.72
1978	9.65	6.25	6.48	3.17	- 0.23
1979	22.14	13.73	- 4.69	26.83	18.42
1980	21.41	12.54	13.09	8.32	- 0.55
1981	9.55	7.18	6.92	2.63	0.26
Moyenne	13.61	8.79	4.55	9.06	4.24
Ecart-type	6.77	4.08	8.96		

Source: tableaux 5, 6 et 7.

d'investissement, le projet marginal d'investissement sera considéré comme rentable s'il rapporte autant, toutes choses égales par ailleurs, que son coût d'option après impôt, que nous considérons ici comme étant le rendement net d'impôt pour l'ensemble de la même industrie. Si l'on cherche donc à mesurer strictement la performance des preneurs de décision de SOQUEM, c'est la comparaison nette d'impôt qui est la plus appropriée, tenant compte bien sûr des contraintes et objectifs particuliers auxquels ils peuvent être astreints.

Par contre, si ce qui nous intéresse est le coût social implicite à imputer aux objectifs et contraintes spécifiques tel que mesuré par l'écart de taux de rendement appliqué à la valeur du capital investi, alors c'est la comparaison au taux de rendement interne avant impôt qui est pertinente. Ce serait là en effet le rendement social qu'auraient dû avoir les mêmes capitaux investis par l'entreprise privée.

On pourrait avec raison argumenter que notre méthode de calcul est au départ défavorable à SOQUEM. Celle-ci est en effet une entreprise relativement jeune et en croissance, alors que l'ensemble de l'industrie des mines de métaux non ferreux est composé d'entreprises d'âges divers et peut plus facilement être vu comme représentant un certain état d'équilibre. Il aurait donc fallu comparer SOQUEM avec d'autres entreprises dans la même catégorie d'âge par exemple, ce que les données ne nous permettent pas. Comme palliatif, nous avons donc entrepris de calculer un taux de rendement pour SOQUEM qui prenne compte jusqu'à un certain point de son potentiel de croissance. La méthode tient compte des considérations suivantes: SOQUEM est une jeune société qui a dû supporter des coûts d'exploration, de mise en valeur et de mise en exploitation avant de pouvoir retirer des bénéfices; de plus, ses actions antérieures vont générer des profits principalement dans les années à venir. D'un côté, nous avons une entrée nette de fonds (-) investis par SOQUEM qui a pris la forme de capital action et surplus d'apport du gouvernement, d'emprunts et de fonds générés par les opérations. D'un autre côté, nous avons une

génération nette de fonds (+) qui est la différence entre les revenus et les coûts d'exploitation. Ce sont ces bénéfices qui restent pour rémunérer les fournisseurs de fonds. Malheureusement, la période historique ne peut nous fournir la génération nette de fonds à venir.

Pour combler cette lacune, nous avons utilisé le profil moyen d'entrée et de génération de fonds associé aux mines canadiennes tel qu'estimé par B. Mackenzie et M. Bilodeau[26]. Selon ces auteurs, la vie moyenne d'une mine canadienne est la suivante: huit ans pour l'exploration, deux ans pour le développement et trente-huit ans pour la production. Les deux premières phases donnent lieu à une entrée nette de fonds (-) et la dernière à la génération de fonds (+) servant à rétribuer le capital investi. Pour SOQUEM, nous connaissons l'entrée et la génération de fonds depuis sa création, mais il manque la génération de fonds associée avec le capital déjà investi; à cette fin nous avons appliqué le pourcentage moyen estimé par B. Mackenzie et M. Bilodeau pour les 38 prochaines années au niveau moyen de génération de fonds au cours de la période 1981-83. Le calcul du taux de rendement interne (net d'impôt) consiste à trouver le taux de rendement qui égalise en terme de valeur présente ces deux séries corrigées pour l'inflation: entrée nette de fonds (-) et génération de fonds (+) pour les opérations.

Calculé de cette façon, on obtient un taux de rendement moyen pour la même période de 5.25, soit 0.70 plus élevé que le taux de 4.55 obtenu précédemment. Les écarts avec le taux de rendement de l'industrie canadienne des mines de métaux non ferreux demeurent donc de 8.36 avant impôt et de 3.54 après impôt.

Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, si on fait l'hypothèse que les dirigeants de SOQUEM ont été efficaces dans l'utilisation des ressources productives en vue d'atteindre les objectifs fixés, tout en satisfaisant les contraintes spécifiques auxquelles on leur a demandé de s'astreindre, alors

ces écarts sont imputables au fait que soit les objectifs, soit les contraintes, ou les deux à la fois, n'étaient pas les mêmes que pour l'entreprise privée. En appliquant les écarts observés aux capitaux investis, on a donc une mesure indirecte de la valeur implicite attachée aux contraintes et objectifs particuliers. Sans être important en pourcentage du PIB par exemple, l'écart, dans le cas qui nous intéresse ici, demeure important en terme de pourcentage du taux de rendement potentiel.

Nous avons déjà fait allusion dans la section 1 aux objectifs et contraintes assignés à SOQUEM. En ce qui concerne les objectifs explicites énoncés dans la loi, ils ne permettent pas de distinguer SOQUEM de la plupart des entreprises privées du secteur minier. On y apprend que SOQUEM a été créée pour faire de l'exploration, de la recherche, de la mise en valeur, de l'exploitation et de la transformation, soit seule, soit en s'associant à d'autres sociétés. Ce faisant, elle "doit avoir l'objectif de rentabilité". Ce sont donc les attentes implicites du législateur qui distinguaient SOQUEM. Sans être explicitées dans la loi, ces attentes n'en demeurent pas moins assez facilement identifiables et constituent autant de contraintes qui limitent ou modifient ce qu'auraient pu être son champ d'action ou son ensemble de décisions. Ainsi, dans la mesure où les dirigeants de SOQUEM se sentent liés par le fait qu'on s'attende par exemple à ce qu'elle favorise la formation de cadres francophones pour le secteur minier, concentre ses activités au Québec, rentabilise les investissements régionaux en infrastructures routières, ou favorise le développement du secteur minier en amont et en aval, elle devra à l'occasion prendre des décisions sur la base de critères qu'elle n'aurait pas autrement valorisés si elle s'était comportée entièrement comme une entreprise privée. Ce sont autant d'éléments qui peuvent expliquer (ou justifier, selon le point de vue) l'écart de taux de rendement ex post tel que mesuré ici.

Il n'est bien sûr pas simple de quantifier l'impact sur le taux de rendement de SOQUEM de chacun de ces facteurs. Dans certains cas, toutefois, on peut peut-être établir des ordres de grandeur. Par exemple, le fait de

restreindre ses opérations au Québec, alors que les entreprises auxquelles on la compare sont généralement diversifiées géographiquement, a pu, sur la période considérée, contraindre le taux de rendement de SOQUEM. Dans une étude récente déjà citée[25], B.W. Mackenzie et M.L. Bilodeau ont évalué le taux de rendement interne de 88 gisements rentables découverts au Canada entre 1951 et 1974. Ils estiment la moyenne de taux de rendement interne social pour l'ensemble de ces projets à 16.2, alors que pour les gisements se situant sur le territoire québécois il ne serait que de l'ordre de 11.8[26]. Sur la base du système fiscal de 1976, les taux de rendement interne après impôt sur ces mêmes projets seraient de 13.6 et 9.8 respectivement. Si on appliquait ces mêmes rapports aux taux de rendement que nous avons calculés pour l'ensemble de l'industrie canadienne des mines de métaux non ferreux (13.61 avant impôt et 8.79 après impôt), on obtiendrait des taux de rendement potentiels pour le Québec seulement de 9.91 et 6.33, avant et après impôt respectivement. Ceci expliquerait donc 41 pour cent de l'écart entre le taux de rendements avant impôt de l'industrie canadienne des mines de métaux non ferreux et celui de SOQUEM, et 58 pourcent de l'écart après impôt. Sans vouloir y attacher un trop haut degré de précision, ce calcul nous fournit quand même une indication qu'un tel type de contrainte a pu être passablement coûteux en terme de taux de rendement sur le capital productif investi.

CONCLUSION

Le gouvernement québécois a créé la Société Québécoise d'Exploration Minière en lui assignant comme mandat de mettr en valeur le patrimoine minier québécois tout en ayant un objectif de rentabilité. Les moyens d'action que cette société d'état peut choisir pour réaliser son mandat sont, à peu de choses près, les mêmes que ceux accessibles aux entreprises privées. Les mécanismes de contrôle instaurés par l'actionnaire unique, soit le gouvernement du Québec, ont des caractéristiques propres au secteur gouvernemental. L'application de ces contrôles ne semble pas avoir réduit de façon significative l'autonomie des dirigeants de SOQUEM dans la réalisation de son mandat.

En plus du mandat explicite et de l'objectif de rentabilité inscrit dans la loi, le gouvernement du Québec avait fait connaître au moment de la création de SOQUEM un certain nombre d'objectifs ou de préoccupations qui peuvent être considérés comme des contraintes implicites plus ou moins liantes pour l'entreprise. Depuis sa création, SOQUEM semble avoir bien respecté son mandat et, en autant que l'on puisse dire, avoir tenté de respecter les contraintes découlant des objectifs gouvernementaux qui ont mené à sa création.

Le bref historique de SOQUEM présenté en section 1.3. indique que SOQUEM s'est développé avec célérité selon les plans originalement conçus par le gouvernement. C'est ce que souligne d'ailleurs une publication de la Banque Mondiale[29]:

> *"The mineral exploration and development experience of Société Québécoise d'Exploration Minière (SOQUEM) is extremely instructive, as it demonstrates that success can apparently be achieved quite quickly, when the objectives, policies, functions, and operations of the company are essentially those of a private mining company, even though the government owns the issued share capital."*

La partie empirique de notre étude révèle cependant que le taux de rendement de SOQUEM est inférieur au taux de rendement avant et après impôts de l'industrie canadienne des mines de métaux non ferreux. Il faut évidemment interpréter ces différences avec prudence, puisque SOQUEM est somme toute une société relativement jeune et que la base de comparaison inclut des entreprises de toutes tailles et de tous âges. Si l'on suppose qu'elle a par ailleurs été efficace dans la poursuite de son mandat, ces différences doivent être attribuées aux contraintes spécifiques à SOQUEM. On a pu calculer qu'une contrainte à elle seule aurait pu expliquer 50% de la différence de taux de rendement observé: il s'agit de la contrainte qu'a cette Société de répartir ses risques sur le seul territoire québécois. Il semble que la levée de cette contrainte pourrait permettre une affectation plus efficace des ressources sans pour autant compromettre la mission de SOQUEM. Les coûts de la plupart des autres contraintes sont cependant difficilement quantifiables. Il est donc difficile d'évaluer comment elles peuvent influencer la capacité de SOQUEM à réaliser son mandat tout en ayant la rentabilité comme objectif.

RENVOIS

1. SOQUEM fut créée par la loi adoptant la Charte de la Société Québécoise d'Exploration Minière, sanctionnée le 15 juillet 1965.

2. Discours prononcé par Jean Lesage devant l'Assemblée Législative du Québec, le 3 avril 1963, et cité dans Gouvernement du Québec, Ministère des Richesses Naturelles (1966).

3. Ce document, intitulé La politique minérale du Québec: ses objectifs, son cadre, ses instruments (Gouvernement du Québec, Ministère des Richesses Naturelles, 1966), et les études sous-jacentes, furent préparés sous la direction immédiate de André Marier, alors directeur général de la Planification au ministère des Richesses Naturelles. Il nous a été fort utile dans la rédaction de certaines parties des sections 1 et 2.

4. Pour une synthèse des préoccupations sous-jacentes à l'évolution de la politique minière à l'époque, voir Gaudet (1980). De même, dans Gaudet (1979) on s'attarde plus particulièrement à la société d'état comme outil d'intervention dans le secteur des ressources naturelles.

5. Gouvernement du Québec, Ministère des Richesses Naturelles (1966), p. 108.

6. Voir Sarrazin (1984), p. 3.

7. Voir note 1, chapitre 36, article 3.

8. Lois refondues du Québec, chapitre S-19, article 3. Le terme recherche doit être interprété ici dans son sens usuel d'activité scientifique de recherche et développement. SOQUEM a donc reçu comme mandat de poursuivre des activités de recherche sur les procédés d'exploration, d'extraction et de traitement des minéraux.

9. Voir Gouvernement du Québec, Ministère des Richesses Naturelles (1966), pp. 108-115.

10. Idem, p. 110.

11. Une propriété délinquante est un terrain jalonné où les travaux statutaires minima ne sont pas effectués à la satisfaction du gouvernement.

12. Voir note 8.

13. Un premier plan de développement triennal a été soumis en 1979-1980 et un second en 1981-1982. Le gouvernement n'a toujours pas fait connaître ses réactions ou intentions suite à ces plans. Ces documents ne sont pas publics. Nous n'y avons donc malheureusement pas eu accès pour les fins de cette étude.

14. Le ministère des Richesses Naturelles a été englobé dans un nouveau ministère qui s'appelle aujourd'hui le ministère de l'Énergie et des Ressources.

15. Aucune directive n'a encore été émise jusqu'à ce jour.

16. Voir Carbonneau (1980).

17. Voir Bosson et Varon (1977), p. 259.

18. L'information au sujet des filiales est tirée des rapports annuels de SOQUEM.

19. Voir Raynauld (1974).

20. Voir Tremblay (1976).

21. Voir Breton (1964).

22. Voir Hirshleifer et Riley (1979).

23. Cet argument a eu plus de poids lors de la nationalisation de l'électricité.

24. Voir Paquette (1984), p. 592.

25. Voir Jenkins (1977).

26. Voir Mackenzie et Bilodeau (1979), p. 48.

27. Voir Mackenzie et Bilodeau (1979), pp. 43-611.

28. Ceci serait dû au fait que les gisements y sont de plus petite taille, ayant une période de production relativement petite par rapport à la durée totale du projet. En conséquence, les dépenses d'exploration constitueraient une part plus importante du coût, et les dépenses de capital et de production une part moins importante. Voir Mackenzie et Bilodeau (1979), p. 52.

29. Voir Bosson et Varon (1977), p. 256.

APPENDICE

Le taux de rendement que nous désirons obtenir est celui sur le capital productif, c'est-à-dire le fonds de roulement et les immobilisations. En s'inspirant de Jenkins (1977), il s'agit donc de corriger les données comptables pour en tirer d'une part le bénéfice net associable strictement aux opérations de production (en excluant essentiellement le bénéfice net associable aux opérations de placement) et d'autre part le stock de capital (fonds de roulement et immobilisations) pouvant être considéré comme intrant dans la production.

Le calcul de l'un et l'autre a donc été effectué de la manière suivante:

Bénéfice d'opération

Bénéfices nets	(1)
+ Provisions pour impôts	(2)
+ Dépenses d'amortissement	(3)
- Dépenses d'amortissement ajustées *	(4)
- Revenus d'intérêt sur obligations et hypothèses	(5)
- Revenus de dividendes	(6)
+ Paiements d'intérêt sur dette obligataire et hypothécaire	(7)
= Bénéfice d'opération avant impôts	(8)
- Impôts payés	(9)
= Bénéfice d'opération après impôts	(10)

* Les dépenses d'amortissement ajustées ont été calculées de la manière suivante:

$$(4) = \left[\begin{array}{l}\text{Dépenses d'amortissement au coût de remplacement du secteur mines, carrières et puits de pétrole}\end{array}\right] \times \left[\begin{array}{l}\text{Valeur nette de remplacement du stock de capital de l'industrie (ou de l'entreprise)} \\ \hline \text{Valeur nette de remplacement du stock de capital du secteur mines, carrières et puits de pétrole}\end{array}\right]$$

Cet ajustement vise à corriger les dépenses d'amortissement pour tenir compte de l'écart entre les vies des actifs utilisées pour fin de comptabilité financière et les vies économiques qui devraient être utilisées pour le calcul du revenu du capital, ainsi que pour l'inflation (voir Jenkins (1977), pp. 22-24).

Capital productif

Encaisse	(1)
+ Valeurs réalisables	(2)
+ Comptes à recevoir	(3)
+ Stocks	(4)
+ Frais payés d'avance	(5)
+ Dépôts et avances	(6)
+ Prêt à recevoir	(7)
+ Autres actifs à court terme	(8)
- Comptes à payer	(9)
- Avances et paiements anticipés	(10)
= Fonds de roulement	(11)
+ Total des immobilisations (net) ajusté *	(12)
= Stock de capital productif	(13)

* Le total des immobilisations a été ajusté de la manière suivante:

$$(12) = \left[\begin{array}{l}\text{Total des immobilisations brut de l'industrie (ou de l'entreprise) exprimé en coût historique}\end{array}\right] \times \left[\begin{array}{l}\text{Total des immobilisations net du secteur mines,carrières et puits de pétrole,exprimé en valeur courante de remplacement} \\ \hline \text{Total des immobilisations brut du secteur mines,carrières et puits de pétrole,exprimé en valeur courante de remplacement.}\end{array}\right]$$

Cet ajustement vise à corriger le total des immobilisations utilisé pour fin de comptabilité financière pour tenir compte des vies économiques des actifs et de l'inflation (voir Jenkins (1977), pp. 8-20).

Faute d'une méthode appropriée appliquable à la fois à SOQUEM et à l'industrie, nous avons dû négliger la correction des stocks pour les effets de l'inflation.

Les données utilisées pour effectuer ces calculs ont été tirées des sources suivantes:

SOQUEM, Rapport annuel, années 1966 à 1983.

Statistique Canada. Statistiques financières des sociétés, Ottawa, Catalogue No 61-207.

Statistique Canada. Flux et stocks de capital fixe, Ottawa, Catalogue No 13-211.

Nous avons exclu des calculs des tableaux 5, 6, 7 et 8 les années précédant 1970, pour lesquelles SOQUEM ne déclarait pas de recettes de production.

RÉFÉRENCES

BOSSON, R. et B. VARON (1977) The Mining Industry and the Developing Countries, (New-York: Oxford University Press).

BRETON, A. (1964) "The Economics of Nationalism", Journal of Political Economy, 72, 376-386.

CARBONNEAU, C. (1980) "L'évolution d'une société d'état: création, consolidation et privation", miméo, discours présenté devant l'Association des Economistes Québécois, Québec, les 25 et 26 avril 1980, 16 pages.

GAUDET, G. (1979) "L'évolution des politiques des ressources naturelles du Québec: Quelques éléments d'histoire et d'analyse", dans C. Montmarquette et al., Economie du Québec et choix politiques, (Montréal, Presses de l'Université du Québec).

GAUDET, G. (1980) "Forces Underlying the Evolution of Natural Resources Policies in Québec", dans C.F. Beigie et A.O. Hero (eds.) Natural Resources in U.S.-Canadian Relations, Vol. 1, 247-266 (Boulder Colorado: Westview Press).

Gouvernement du Québec, Ministère des Richesses Naturelles (1966) La politique minière du Québec: ses objectifs, son cadre, ses instruments, (Québec: Direction générale de la Planification)

HIRSHLEIFER, J. et J.G. RILEY (1979) "The Analytics of Uncertainty and Information - An Expository Survey", Journal of Economics Literature, 17, 1375-14231.

JENKINS, G.P. (1977) "Capital in Canada: Its Social and Private Performance 1965-1974", Discussion paper # 98, (Ottawa: Economic Council of Canada).

LESAGE, J., premier ministre du Québec, discours intitulé "Le problème du chômage au Québec" et prononcé à l'Assemblée Législative, le 3 avril 1963.

MACKENZIE, B.W. et M.L. BILODEAU (1979) Effects of Taxation on Base Metal Mining in Canada, (Kingston: Center for Resource Studies).

PAQUETTE, P. (1984) "Industries et politiques minières au Québec: une analyse économique 1896-1975", Revue d'Histoire de l'Amérique Française, Vol. 37, No 4, 573-602.

PRICHARD, J.R.S. (ed.) (1983) Crown Corporations in Canada. The Calculus of Instrument Choice (Toronto: Butterworths).

RAYNAULD, A. (1974) La propriété des entreprises au Québec, les années 60, (Montréal: Presses de l'Université de Montréal).

SARRAZIN, J. (1984) "Le Groupe SGF: un facteur de vitalité économique", Forces, No 67, 2-5.

SOQUEM, Rapport annuel, années 1966 à 1984.

TREMBLAY, R. (ed.) (1976) L'économie québécoise: histoire, développement, politique, (Montréal: Presses de l'Université du Québec).